



**COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
74170 – HAUTE-SAVOIE
N°15/2026LS**

ARRETE MUNICIPAL

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A MONSIEUR MARC HORELLOU
EN MATIERE DE TRAVAUX ET GESTION DU PERSONNEL**

Le Maire de la commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération n°2026/087 fixant le nombre d'adjoints réglementaires, rendue exécutoire le 22 mars 2026 et la délibération n°2026/088 portant élection de ces adjoints dans l'ordre du tableau du conseil municipal, rendue exécutoire le 22 mars 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20, qui confèrent au Maire, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonctions en matière de travaux et gestion du personnel à Monsieur Marc HORELLOU, cinquième adjoint. Cette délégation de fonctions induit une délégation de signature des actes suivants relevant de ses fonctions déléguées non dévolus par la loi ou les règlements au conseil municipal.

➤ **En matière de travaux :**

- Ces fonctions concernent la centralisation, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des travaux portant sur les immobilisations et les biens meubles communaux autres que les véhicules ;
- S'agissant du bâti à caractère culturel ou culturel, la délégation s'exerce en concertation avec Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, conseiller municipal délégué au patrimoine et à la culture ;
- S'agissant des bâtiments scolaires, la délégation s'exerce en concertation avec Madame Morgane MARC'H, adjoint délégué à la vie locale ;
- S'agissant des installations sportives, la délégation s'exerce en concertation avec Monsieur Rodolphe GOY, adjoint délégué aux sports et aux installations sportives ;
- Elles visent aussi à participer à la définition des besoins préalables aux décisions du Maire ou de la commission d'appel d'offres liées aux marchés de travaux, de fournitures et/ou de services relatifs à la délégation consentie.
- Elles relèvent enfin de la participation à :
 - La prospective financière par l'estimation des projets,
 - Au système d'information géographique communal par son enrichissement de données techniques liées à sa délégation,
 - L'information du public et des usagers sur les travaux réalisés.



➤ **En matière de gestion du personnel :**

- Ces fonctions concernent la gestion et la signature des différents actes administratifs relatifs aux ressources humaines et au personnel communal :
 - Les arrêtés relatifs à la gestion du personnel (carrière et rémunération) ;
 - Les courriers courants du service ;
 - Les contrats de travail et les contrats d'apprentissage ;
 - Les ordres de mission ;
 - Les remboursements de frais ;
 - Les convocations aux visites médicales ;
 - Les actes liés à la maladie : passage à demi-traitement, disponibilité d'office, contrôle médical, congé longue maladie, congé longue durée, accidents et maladies professionnels ;
 - Les actes liés aux congés : congé parental, congé maternité, congé paternité et congés bonifiés ;
 - Les actes liés aux modalités et au temps de travail : temps partiel, gestion des comptes épargne temps
 - Les actes liés à la fin d'engagement : attestation et cerfa employeur, URSSAF, France Travail, démission
 - Les décisions relatives à la formation du personnel ou à la validation des acquis de l'expérience ;
 - Les autres actes relatifs à la gestion du personnel, à l'exception des sanctions disciplinaires.

Article 2

La présente délégation prendra effet à compter de la date de télétransmission au contrôle de légalité et prendra fin à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu en mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune.

Monsieur le Procureur de la République, Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains,

Le 23 mars 2026

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24.03.2026

Notifié à l'intéressé le 23.03.2026

Affiché et mis en ligne le 24.03.2026